



Direction  
Territoriale  
Rhône  
Saône



# CSA!

## Comité Social d'Administration Local

### *27 AVRIL 2023*

**Administration :**

- C. Avezard**
- O. Norotte**
- B. Vidal**
- C. Wendling**

**Invités :**

- T. Demoly**
- N. Chartre**

**CFDT :**

- C. Lamalle**
- C. Bovis**
- E. Vuillier**
- Y. Charriere**
- M. Gomez**
- L. Magnin**
- V. Zurbach**

**FO :**

**UNSA :**

- R. Blasinski**
- P. Mauger**

# Ordre du jour

1. Examen du règlement intérieur (*information*)
2. Fermeture du poste fixe Rupt sur Saône (*consultation*)
3. Evolution de l'organisation de l'encadrement des pôles maintenance de l'UTI PS (*consultation*)
4. Fermeture du centre d'exploitation d'Auxonne (*consultation*)
5. Evolution de l'organisation de la DEV (*information*)
6. Modification de la fiche de poste d'un agent (BSP) (*information*)
7. Questions diverses

Le secrétariat adjoint de séance sera assuré par l'**UNSA**.



## Examen du règlement intérieur :

Malgré l'absence de FO, le règlement intérieur fait l'objet de discussions mais il n'y aura pas de consultation.

La **CFDT** demande à ce que l'on reparte du modèle qui a déjà été discuté au niveau central de façon à gagner du temps.

Le Secrétaire Général souhaite discuter de quelques points sur ce dernier.

La **CFDT** demande à ce que le règlement intérieur discuté au niveau central soit partagé avec l'UNSA qui n'est pas présente au niveau central de VNF de façon à avoir des discussions en partant d'une base commune.

Après un partage, il est discuté de différents points de ce dernier que nous ne listerons pas dans ce compte-rendu car ils concernent uniquement le fonctionnement des instances (CSAL et CLSSCT).

La Direction indique qu'il sera envisagé la présence d'une personne mandaté par elle pour la rédaction des PV afin d'améliorer le délai de rédaction de ces derniers.

La **CFDT** demande à ce que la communication du PV des instances soit améliorée de façon à ce que les personnels puissent en prendre connaissance.

La démarche de validation du règlement intérieur nécessitera un passage au prochain CLSSCT avant consultation lors d'un prochain CSAL.



## Fermeture du poste de Rupt sur Saône :

Le nouveau Chef d'UTI de la Petite Saône se présente.

La Direction informe qu'elle a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour conformément à la proposition faite par la **CFDT** de laisser la situation sans changement en attendant le départ en retraite des deux agents concernés.



## Évolution de l'organisation de l'encadrement des pôles maintenance de l'UTI PS :

La **CFDT** indique que la différence notable avec la présentation au précédent CSAL réside dans la communication des fiches de postes.

L'une d'entre-elles pose un problème car il y a un changement de résidence administrative. Des discussions en off ont eu lieu mais rien n'est actualisé.

Le nouveau chef d'UTI n'étant pas au courant des discussions qui ont eu lieu, il n'est pas en mesure de confirmer ce qui a été discuté. Il lui semble important d'afficher que le responsable de la filière est basé à Gray.

La **CFDT** rappelle qu'au delà de la vision qu'elle ne partage pas sur la centralisation à Gray, il n'y a rien eu de factuel sur ce point malgré des discussions en off qui n'ont pas été actualisées. Devant le manque de clarification sur ce point, le Directeur des UTI et la Directrice proposent le report de consultation sur ce point. Soit la résidence administrative sera maintenue à Port, soit la résidence administrative passe à Gray avec perception de la prime de restructuration de façon à ce que la consultation puisse avoir lieu.

Ce point est reporté au 30 mai.



## Fermeture du centre d'exploitation d'Auxonne :

A l'issue de la période transitoire avec des lettres de mission, la fermeture officielle est proposée à partir du premier mai.

La **CFDT** informe que les montants sur le tableau d'impact financier sont inexacts notamment sur la PSR. C'est une remarque de forme sur laquelle elle a échangé avec le PPRH.

La **CFDT** alerte sur la situation d'un agent qui ne va pas potentiellement effectuer d'astreintes sur 2023 donc il serait opportun de verser par anticipation des échéances d'ICT au vu de l'écart important sur la perte de rémunération.

La Direction va regarder ce point.

La **CFDT** rappelle la demande de télétravail pour un autre agent qui, à ce jour, n'a pas été actualisée dans la mesure où il avait été convenu que cela se mettrait en place après la période transitoire. Elle demande aussi que l'accompagnement soit fait pour ce télétravail qui est nouveau pour lui.

La Direction répond que la démarche va être enclenchée afin de traiter sa demande à 1 jour par semaine et par la suite un point d'échange sera fait avec lui et le chef d'UTI pour éventuellement passer à 2 jours.

Vote sur cette fermeture : **Abstention** de l'UNSA et de la **CFDT** car elle ne pourra jamais être pour la fermeture d'un centre mais vu la situation, la fatigue et la lassitude des agents il devenait impossible de faire autrement.



## Evolution de l'organisation de la DDEV :

Présentation faite par N. Chartre.

### Enjeux sur les concessions portuaires:

L'activité de contrôle et de développement des concessions portuaires monte en puissance depuis plusieurs années avec le renforcement du contrôle des concessions exercé par VNF.

La DTRS assure notamment un dialogue soutenu et renforcé avec les Chambres de Commerce et d'Industrie concessionnaires des ports de commerce de Chalon-sur-Saône, de Mâcon et de Villefranche-sur-Saône pour améliorer la gestion de ces contrats et la qualité des services portuaires. Dans ce cadre la DDEV pilote des AMO externes, juridiques, financiers et techniques. De même la DTRS a renforcé ses échanges avec les concessionnaires des ports de plaisance, qui sont tous des groupements de communes, sur la Saône et le CRS.

La préparation de la fin de la concession du port de commerce de Chalon-sur-Saône le 29/04/2026 à l'issue d'une concession de 84 ans et d'autre part, la préparation d'une nouvelle concession à cette date pour le port de Chalon-sur-Saône qui pourrait aussi s'accompagner d'un regroupement avec la concession du port de Mâcon.

Le travail sur ce dossier est complexe et nécessite une expertise solide avec une bonne connaissance des acteurs et du contexte local. L'enjeu est particulièrement fort pour VNF et pour le développement du transport fluvial.

En synthèse à l'horizon 2026 la part « ports de commerce » de l'activité relative aux concessions de commerce et de plaisance prend une part croissante et présente de forts enjeux pour la DTRS.

Une agente a réussi en 2022 le concours interne d'accès au grade d'Attaché d'Administration de l'Etat . Par ailleurs, dans le contexte présenté plus haut, il apparaît nécessaire de conforter et de renforcer le niveau d'expertise pour le traitement de ces sujets concessifs en repyramidant cette fonction de catégorie B en A.

### Evolution de l'organisation de la DDEV proposée :

Conserver et renforcer la compétence du service DDEV dans le domaine des concessions en s'appuyant sur les compétences existantes et d'ajuster la répartition des missions avec :

- La création d'une « Mission Concession » confiée à cette agente, au regard de son expertise et de sa connaissance approfondie du sujet, placée sous l'autorité hiérarchique du chef de service, et de transformer son poste de SA en AAE :
  - la mission portera tant sur les ports de commerce que sur les ports de plaisance
  - la chargée de mission travaillera en équipe projet sur les ports de commerce avec le chef d'ETP
  - la chargée de mission travaillera en équipe projet sur les ports de plaisance avec la cheffe de TTCP
- L'évolution en conséquence le bureau TTCP :
  - le bureau ne sera plus chargé des concessions des ports de commerce et la cheffe de bureau n'exercera pas cette mission
  - le bureau et sa cheffe conservent toutes les autres missions actuelles dont notamment la mission relative aux ports de plaisance. La cheffe de la Mission Concession travaillera en équipe projet sur les ports de plaisance avec la cheffe de TTCP et sous son autorité fonctionnelle
  - le nom du bureau est ajusté en bureau Tourisme & Territoires (TT)

Il est proposé de mettre en place cette nouvelle organisation au 1er mai 2023.

La **CFDT** dit que l'on revient à une organisation qui était déjà en place dans le passé.

La **CFDT** fait remarquer que sur les fiches de poste qui sont présentées dans le cadre d'une évolution d'organisation avec un nom de titulaire déjà défini, le groupe RIFSEEP devrait figurer. Sur la forme, elle indique que, dans les différentes fiches de poste, il apparaît tantôt cheffe de mission, tantôt chargée de mission. Pour éviter toute confusion, il serait plus opportun de garder la même appellation quel que soit le document.

La Direction précise que la titulaire sera «responsable de la mission concession».

La **CFDT** prend note de la possibilité de transformation de poste en cas de réussite à un concours de catégorie A.

La Direction répond que lorsque la DT est en capacité de reconfigurer un poste en catégorie A ou s'il y a un poste qui se libère, cela est envisagé. L'important est que le poste final soit un réel poste de catégorie A.

La **CFDT** interroge sur la charge de travail afin que cela ne soit pas une addition des missions antérieures et des nouvelles.

La Direction de la DDEV répond que le poste bénéficiera d'appui (Ddev, siège de VNF, juristes spécialisés...) sur les deux gros contrats à venir.

L'UNSA abonde dans le même sens en s'interrogeant sur le report de charge en cas d'absence ou sur le long terme.

La **CFDT** alerte sur une difficulté individuelle au sein de la DDEV qui lui génère des inquiétudes.

La Direction ainsi que le directeur de la DDEV vont voir ce sujet.

La **CFDT** demande un suivi de la situation en CLSSCT

Vote sur cette évolution de l'organisation au 01 mai :

**Abstention CFDT** car tout en étant favorable à l'évolution proposée pour l'agent, elle est inquiète au vu du contexte global et de la fragilité individuelle évoquée

**Pour** UNSA



### **Modification de la fiche de poste d'un agent (BSP) :**

La montée en puissance de l'assistante sécurité prévention qui a assuré l'intérim de responsable du BSP et par la suite a conservé la plupart de ces missions, justifie son évolution et son positionnement en tant qu'adjointe au chef du bureau sécurité prévention.

Les organisations syndicales font des remarques de forme sur la fiche de poste.

L'ensemble du CSAL salue l'évolution et le travail réalisé par cette dernière.



### **Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

*VOS ÉLUS CFDT*